



### VIGILANCE ORANGE FORTES PLUIES & ORAGES

À compter de ce jour à **16 h 00 et jusqu'au mardi 13 avril 2021 à 12 h 00**, une **vigilance météorologique orange** – fortes pluies et orages est annoncée sur les communes de Poindimié, Pouembout, Koné, Hienghène, Touho, Voh, Ponérihouen, Houaïlou, Kouaoua, Canala, Thio, Yaté, Poya, Bourail, Moindou, Farino, La Foa, Boulouparis, Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Nouméa, Sarraméa, Ile des Pins.

La **vigilance jaune**, fortes pluies et orages, est maintenue sur les communes de Bélep, Poum, Pouébo, Ouégoa, Koumac, Kaala-Gomen, Lifou, Ouvéa, Maré.

De plus, **une vigilance vent violent** sur les communes de Mont-Dore, Yaté, Nouméa et l'Ile des Pins.

La sécurité civile appelle la population des communes à se tenir informée de l'évolution de la situation en allant sur le site de Météo-France Nouvelle-Calédonie, [www.meteo.nc](http://www.meteo.nc), en appelant le répondeur d'information de Météo-France Nouvelle-Calédonie au 36.67.36 ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

#### CONSIGNES PREVENTIVES EN CAS DE FORTES PLUIES & ORAGES

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile.



# Fortes pluies

## COMMUNIQUÉ N° 2

12 avril 2021 à 17 h 30

- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et conformez-vous à leurs instructions



 [securite-civile.gouv.nc](https://securite-civile.gouv.nc)



GOVERNEMENT DE LA  
**NOUVELLE-CALÉDONIE**